

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par

M. Pancher, M. Gomes, M. Folliot, M. Sauvadet, M. Zumkeller, M. Tahuaitu et M. Favennec

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime des dispositions qui seraient des obstacles au déploiement des compteurs intelligents et autres objets connectés et, par conséquent, au développement des villes numériques durables, des réseaux intelligents et des transports intelligents.

De telles dispositions seraient contraires à plusieurs politiques publiques, à plusieurs plans visant à favoriser l'activité industrielle en France ainsi qu'au choc de simplification administrative voulu par le Président de la République.